

ABONNEMENT.

SAUMUR : En an. . . 30 fr. Six mois . . . 16. Trois mois . . . 8. Poste . . . 35 fr. En an. . . 18. Six mois . . . 10. Trois mois . . . 5.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires. A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; FWIG, r. Amboise-Richel., 9; BLAYETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c. Réclames, . . . 30. Faits divers, . . . 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées; sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Juillet 1881

Chronique générale.

Le Sénat a discuté le budget. A propos du personnel de l'enregistrement, des faits curieux sont portés à la tribune.

Des jeunes gens, dit M. de Carné, ont subi avec succès les épreuves du concours; admis après examen, ils ont été rayés par le ministre, parce que leurs parents avaient des opinions politiques différentes de celles du ministre. C'est illégal, injuste, odieux.

M. Maguin ne nie pas, les faits sont indéniables; mais il raille les royalistes qui envoient leurs fils servir la République et les insulte en les accusant de déloyauté.

La gauche applaudit fort cette merveilleuse théorie, d'après laquelle toutes les places seraient réservées aux seuls républicains.

M. de Kerdrel répond avec beaucoup de dignité.

« Quand nos enfants entrent dans les carrières publiques, ils n'y entrent pas pour trahir le gouvernement, mais pour servir le pays comme ils le font sur les champs de bataille. »

La droite applaudit, c'est très-bien, et après? Après? Le Sénat vote ce que veut le ministre.

Par conséquent, M. Maguin est convaincu d'avoir commis une infamie; il a brisé la carrière des jeunes gens qui avaient travaillé dans un but déterminé, il a annulé un concours très-sincère et très-loyal, puni des lauréats coupables d'être nés de parents royalistes, il a violé un des immortels principes de 89: la libre admission de tous aux emplois, le ministre l'avoue, le Sénat le voit, l'entend et il l'approuve. Quel fier Sénat nous avons! Combien est admirable notre République!

Une véritable question a été posée au Sénat au sujet de l'Algérie par M. d'Haussonville. C'est le budget du gouvernement de la colonie qui en a fourni l'occasion. M. d'Haussonville, pour démontrer la nécessité des responsabilités sérieuses et des hommes sérieux en Algérie, a passé en revue l'administration civile et militaire de Grévy cadet. Il a prouvé que les officiers disgraciés par M. Farre, pour sauver le panache de ce grotesque, avaient prévu l'insurrection et demandé dès l'année dernière la formation d'une colonne expéditionnaire du Sud-Ouest. Il a donné la liste des révocations, des mutations incessantes dans le personnel des cercles faites, par ordre du touche-à-tout de Mustapha. Bref, il a mis en relief tous les vices, tous les périls de l'organisation actuelle. Mais le Sénat n'avait pas mis son corne acoustique, et, après une réponse de M. Fallières assez terne, mais portant cependant en substance que le gouvernement, préoccupé de l'anomalie de l'organisation algérienne, prendrait prochainement des mesures pour la faire cesser, a voté le budget. Il a lâché la bourse sur des promesses. Ce n'est guère prudent.

Avant-hier, après la séance de la Chambre, M. Jules Ferry a eu un entretien avec M. Gambetta au Palais-Bourbon. On a su, par un secrétaire de M. Constans, que M. Gambetta avait déclaré à M. Jules Ferry qu'il entendait être dégagé de toute responsabilité relativement à la date du 21 août, choisie par le cabinet pour les élections. M. Gambetta aurait fini par dire à M. Jules Ferry « qu'il faisait une bêtise. » Après cette entrevue, M. Jules Ferry s'est rendu avec M. Constans à l'Élysée où les deux ministres et le Président de la République ont longuement discuté sur le vote de la Chambre. Nous ne savons ce qui a été décidé dans cette conversation, tout ce que nous pouvons dire c'est qu'hier matin, place Beauvau,

un de nos sous-secrétaires d'Etat a laissé pressentir que le cabinet serait dans la nécessité de modifier la déclaration faite mardi à la tribune.

Le Rappel assure que le cabinet maintiendra la date du 21 août pour les élections générales.

La date des élections importe peu au Voltaire qui se déclare sûr de la victoire, ajoutant que la province est actuellement aussi républicaine et moins arriérée que Paris.

Le Parlement demande quel besoin avait le ministère de se montrer si pressé de convoquer les électeurs; après un demi-échec à la Chambre, il est encore exposé à trouver de la résistance au Sénat.

Le XIX^e Siècle, prenant son parti de la date du 21 août, dit qu'il faut mener la campagne activement pour constituer immédiatement des comités électoraux.

La Paix estime que trois semaines suffisent aux électeurs pour se préparer à voter en connaissance de cause, en dehors de toute influence gouvernementale ou personnelle.

La République déclare que la majorité obtenue avant-hier par le cabinet ne lui permet guère d'indiquer au pays qu'il devra préférer une nuance de la majorité à une autre, au lieu de chercher à les fonder et à les unir toutes ensemble.

Au mépris de la solidarité ministérielle, M. Farre, auteur de la circulaire qui fixe au 18 septembre la date des élections, a été désavoué mardi, en pleine Chambre, par le président du conseil.

Le pays est en droit d'attendre la démission du ministre de la guerre.

M. Constans ayant appris par des dénonciations que quelques-uns des fonctionnaires de son département avaient assisté à la messe de la Saint-Henri, à l'église Saint-

Germain-des-Prés, a fait ouvrir une enquête sur chacune des personnes désignées. Le fait ayant été reconnu exact, ces fonctionnaires, au nombre de cinq, vont être révoqués dans quelques jours.

LES BANQUETS ROYALISTES.

Les manifestations royalistes se multiplient d'une façon extraordinaire depuis douze jours sur tous les points du territoire. Du nord au midi, du levant à l'occident, elles couvrent de leurs joies éclatantes notre vieux sol monarchique.

Citons de nombreux ouvriers appartenant à des usines et à des ateliers de Paris, qui se sont réunis pour célébrer la fête du Roi. C'est aux environs de Paris, comme les années précédentes, qu'ils sont allés joyeusement entendre la parole d'un des leurs. M. Carvin, président, a exprimé avec une grande chaleur de conviction, et dans un langage vraiment élevé, les patriotiques espérances de ces travailleurs énergiques et résolus à combattre tous les mensonges de la Révolution.

Au cœur de cette grande capitale, représentée comme le foyer de la Révolution et la citadelle de la République, des fidélités ardentes et nombreuses se sont affirmées.

La réunion a été empreinte d'une grande cordialité, et c'est avec un véritable enthousiasme que les cris de: « Vive le Roi! » ont accueilli le toast porté par M. Carvin.

L'assemblée a fait une ovation bien méritée au vaillant royaliste, et s'est séparée en criant de tout cœur: « Vive le Roi! vive la France! »

Dimanche dernier, à Nantes, près de 2,000 personnes ont répondu à l'appel de M. le comte de Monti, et ont pris part au banquet royaliste.

Tous les départements voisins étaient représentés; on remarquait beaucoup de Bretons en costume national.

A son entrée, le général de Charette a été salué par d'unanimes acclamations.

La salle du banquet était décorée de vieux drapeaux blancs vendéens, troués de balles;

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

(Suite.) A vrai dire, les boulevards d'Angers n'offrent pas toujours beaucoup plus de distractions que le Mail; mais, comme le général ne pouvait mieux faire, Miguella trouva qu'il faisait bien. De temps en temps, elle rencontra quelques-unes de ses connaissances. Des causeries s'échangèrent, une toilette plus soignée eut sa raison d'être, et Miguella reprit goût à la promenade quotidienne, sans même s'apercevoir que, parfois, le baron laissait passer un soupçon entre ses lèvres et tournait un regard inquiétant vers l'allée silencieuse où, sous l'ombrage des tilleuls, il pouvait s'asseoir, parcourir un ouvrage intéressant, ou bien, fermant les yeux, évoquer les faits contenus dans cet autre livre à la parole intime, au charme mystérieux, livre le plus émouvant de tous et qui se nomme le passé. Vint le jour où Marguerite et Joseph Le Huédec firent en âge de suivre leur aïeul. Avec quelle impatience ce doux moment n'était-il pas

attendu! Quand, pour la première fois, M. de la Jouscellière parut sur le boulevard entre ses deux petites-filles, on aurait dit un conquérant dans toute la joie de son triomphe. Miguella était moins souriante que son oncle. Les enfants demandent des soins, de la sollicitude, et le dévouement avait toujours paru à la jeune fille une chose plus louable qu'attrayante. Volontiers sa main se laissa tomber vers celles de ses jeunes cousines; mais ce fut le vieux général que, plus d'une fois, les passants attendris aperçurent abritant les petites filles contre les rayons du soleil, ou nouant le vêtement qui devait les préserver de la brise.

Ainsi en était-il le jour où commença ce récit. M. de la Jouscellière venait d'appeler Marguerite et, dans la coiffure de l'enfant, rétablissait l'équilibre légèrement dérangé, quand un break attelé de deux chevaux noirs sortit de la rue d'Orléans et tourna sur le boulevard.

Ce break était lancé avec une telle rapidité qu'attrirée par ce mouvement précipité, Phébé se jeta en arrière.

— Ici! cria le baron. Qui peut courir ainsi dans l'intérieur d'une ville?

Il avait à peine dit ces mots qu'un homme assis dans le break souleva son chapeau, agita la main, et, enfin, parla au domestique qui conduisait.

— Le président! s'écrièrent à la fois le baron et Miguella.

L'équipage s'était arrêté.

Le président, puisque tel était son titre, avait sauté à terre et, les deux mains tendues, venait au-devant du général.

— Quelle bonne rencontre! s'écria-t-il. Votre serviteur, mademoiselle. Bonjour, mes petites. M^{lle} Le Huédec va bien?

— Parfaitement.

— Que je suis heureux de vous voir, mon cher baron! Savez-vous que, trois fois déjà, j'ai frappé inutilement à votre porte?

— Ne m'en parlez pas, cela m'a désolé. Je ne cesse de demander à tous quand Angers pourra vous posséder, ne fût-ce que pendant une heure; et chacun me répond qu'en dehors du Palais de Justice vous n'êtes plus qu'un être légendaire.

— Je suis voué à ce rôle jusqu'à la rentrée de la Cour, époque à laquelle nous reprendrons nos quartiers d'hiver. Plus d'un mois nous en séparons encore. Il faudrait, mon cher baron, que nous puissions trouver le moyen de nous réunir auparavant.

— Je ne demande pas mieux.

— Eh bien! sans plus attendre, pourquoi ne viendriez-vous pas tous dîner aujourd'hui à Valbois? Ma fille a découvert dans un coin de l'almanach que, ce soir, elle devait me souhaiter ma fête.

— C'est vrai! la Saint-Maurice! dit Miguella.

— La Saint-Maurice! c'est bien elle. On m'a pourtant déjà rappelé cette date une cinquantaine de fois, je serais capable de l'oublier encore si toutes les amabilités du hameau n'étaient requises pour m'y faire songer de nouveau et donner plus de pompe aux hommages.

— Ah! dit en riant le général, vous êtes toujours le même, mon cher.

— La chose ne plaisante pas; jugez-en! Nous traiterons ce soir d'autorité à autorité avec l'orateur du lieu. Comme, en dehors de cette solennité, il remplit le rôle de mon garde, la scène pendant laquelle, une fois par an, nous nous tenons l'un devant l'autre, chapeau bas, air grave, n'est pas sans avoir un certain caractère. C'est pourquoi, ajouta-t-il en attachant sur le général un regard profondément affectueux, je voudrais vous voir jouir de cette très-humble distraction. Faites-moi cette grâce, mon cher baron. Je suis sûr que M^{lle} Le Huédec ne vous en voudra pas de l'engager elle-même ainsi que ses enfants.

— Merci, répondit M. de la Jouscellière en serrant la main du magistrat, merci mille fois, mon ami. Si j'acceptais votre invitation, bien attrayante assurément, ce serait surtout pour passer quelques heures auprès de vous et de M^{lle} Hardellier. Mais, probablement, vous ne serez pas seuls.

— Je ne dois pas vous tromper. Quelques-uns de nos voisins se joindront à nous. Oh! sans la

le clairon de la Pénissière et le buste du Roi surmontaient la table d'honneur. On remarquait aussi la statue de Cathelineau, par Caravaniez, sculpteur de Saint-Nazaire, médaillé à l'Exposition.

Après le toast au Roi par M. de Monti, qui a été couvert par des acclamations enthousiastes, M. Mollat, directeur de l'Espérance du Peuple, a donné lecture d'une Adresse au Roi qui a été revêtue de la signature de tous les assistants.

La naïveté républicaine est sans limites.

Le 14 juillet, à Pourrières (Var), on a promené par la ville un immense char sur le siège duquel étaient assises trois jeunes filles, revêtues des couleurs nationales.

Arrivé sur la place publique, le char s'arrêta, et une des trois petites filles, M^{lle} Marie Ardoin, s'adressa en ces termes à la foule :

« Jeune encore, j'ai soif de liberté. A peine âgée de douze ans, je rêve la République. Citoyens, ralliez-vous au gouvernement actuel ; de jeunes enfants vous y conviennent.

« Vive la République ! »

Nous n'inventons rien. Ce speech a été reproduit très-sérieusement par le journal le Petit Var, de mercredi dernier.

On écrit de Loudres que, depuis la démission de M. Andrieux, des plaintes ont été adressées à sir Harcourt, ministre de l'intérieur, au sujet de la facilité avec laquelle les fermiers ourdissent leurs complots dans la capitale française.

La police de Liverpool vient de saisir douze machines infernales dont six ont été découvertes à bord du vapeur *Molta* venant d'Amérique et les autres, à bord du vapeur *Bavarian*.

Ces engins étaient cachés dans des barils de ciment ; on en a envoyé un à Londres, au ministère de l'intérieur, où il sera examiné.

La police cherche à connaître les expéditeurs d'Amérique.

EN ARRIVEE.

Les désertions continuent. On signale des cavaliers arabes insurgés en assez grand nombre du côté de Hamoleff ; une reconnaissance de la colonne Logerot, faite vers Radez, a été d'un bon effet moral pour les populations. Le Bey, qui vient d'envoyer 400 soldats avec quatre canons contre les insurgés, prend des mesures de précaution à Tunis. Chaque jour de fortes reconnaissances et des patrouilles auront lieu dans la banlieue de Tunis. Le général Logerot doit installer un camp sur un emplacement qu'il a reconnu à Carthage.

Les troupes souffrent beaucoup de la

moindre cérémonie.

— Néanmoins, nous réserverons pour un autre jour le plaisir de vous aller voir. Vous le savez, depuis notre mariage, Marie n'a jamais pu se décider à paraître dans une réunion. Le monde, même dans les cercles intimes, ne la reverra sans doute que lorsqu'elle devra le fréquenter pour ses enfants. Et moi, le vieux père, comment voulez-vous que je laisse ma pauvre fille dîner seule.

— Cependant, à la campagne ?

— Non, ce n'est pas possible, excusez-moi, mon cher ami.

— Je n'insiste pas, dit le président en secouant tristement la tête. La raison qui vous retient ne permet pas qu'on la discute. Ils ne sont pas oubliés les jours où lui aussi venait s'asseoir à ma table, toujours le plus digne et le plus aimable de tous. Voyez-vous, quand je pense à la perte que nous avons faite, il me semble qu'un doigt de fer se pose sur ma poitrine. Que devez-vous donc éprouver, vous qui étiez les siens ?

Il y eut un moment de silence. Le poignant souvenir évoqué oppressait à la fois le père et l'ami. Ce fut le magistrat qui le premier retrouva la parole.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

chaleur, et le nombre des malades, sur lequel le ministère garde le silence, augmente de jour en jour. On en jugera par les chiffres suivants :

Le bataillon d'occupation laissé à Bizerle compte à son effectif 604 hommes ; à la date du 16 de ce mois, il y avait :

A l'hôpital.....	57 hommes.
A l'infirmerie.....	44 —
Malades à la chambre	63 —
Total.....	134 hommes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 juillet.

Le marché conserve toute la fermeté que nous constatons depuis deux jours. On est à 119.35 et 119.40 sur le 5 0/0. L'amortissable ancien fait 86.65 et 90.40. Le Turc reprend le cours de 16.

La Banque de France continue son mouvement ascensionnel. On est aujourd'hui à 5.650. La Banque de Paris se traite à 1.255. Le Crédit Lyonnais est lourd à 921.25. Les tentatives de reprise sur cette valeur ont complètement échoué. L'action du Crédit de France est très-demandée à 713.75. On croit que l'admission à la cote des actions nouvelles communiquera une vive impression au marché de cette valeur.

L'action du Crédit foncier s'établit comme hier au cours rond de 1,700. La fermeté des cours est produite par l'importance des achats du comptant. Il y a également des demandes suivies sur les obligations communales 4 0/0 et sur les foncières 3 0/0 à lots. Les actions du Crédit foncier et agricole d'Algérie continuent à être recherchées.

La Banque nationale est très-bien tenue à 685. Le Crédit général français est fort bien tenu à 795 et 800. La lourdeur générale de la place n'a pas empêché une vive reprise sur ces titres. On doit donc s'attendre à une large amélioration, maintenant que les dispositions du marché sont beaucoup plus favorables. Les capitaux se portent dès maintenant sur les actions de la Compagnie de Navigation du Havre à Paris et Lyon. Cette affaire est le résultat d'une entente entre dix-sept entreprises de transport qui étaient toutes fort prospères. On estime à 55 ou 60 fr. le dividende probable de l'exercice 1881.

La Banque de Prêts à l'industrie a un très-vif courant de demandes aux environs de 610. Cette Société s'occupe de l'organisation d'une affaire très-importante.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Le dépôt et le 4^e bataillon de 77^e de ligne sont arrivés avant-hier à Saumur, se rendant au camp du Ruchard.

Ils ont été remplacés hier matin par les autres bataillons et l'état-major du régiment. Tous se réuniront au camp du Ruchard.

Hier soir, à huit heures, la musique du 77^e de ligne avait attiré une foule plus considérable encore qu'à ses concerts des années précédentes. Le Square, la place de l'Hôtel-de-Ville et ses abords étaient envahis par la population saumuroise. De huit heures et demie à neuf heures et demie, la circulation s'est trouvée pour ainsi dire interrompue. Cet empressement des amateurs était bien justifié par le talent de leur digne chef, M. Sineau.

Le concert d'hier soir a obtenu un succès complet. Après la marche militaire de M. Sineau. *Alerte !* on a entendu l'ouverture de *Zampa*, un chef-d'œuvre d'Herold ; la valse si gracieuse intitulée *le Rossignol*, où le chantre des bois joue le principal rôle ; la fantaisie des *Cloches de Corneville*, dont tous les morceaux sont devenus populaires. A la musique si vive et si gaie de Robert Planquette, a succédé la musique sévère de Verdi avec la fantaisie d'*Aïda*, ouvrage presque encore inconnu chez nous. La partie comique de la soirée a été l'exécution de la *Polka des Masques*, aussi charmante qu'originale, où sont reproduits les cris et les chants de l'époque du carnaval.

Le programme était ainsi épuisé ; mais les applaudissements qui avaient suivi chacun des morceaux se prolongeaient cette fois et l'enthousiasme était à son comble. Pour répondre à un accueil si chaleureux, M. Sineau ne pouvait faire plus de plaisir aux habitants de notre ville qu'en leur faisant entendre, de nouveau, la valse chantée, *Vive l'Anjou !* que tout le monde possède aujourd'hui, et *Vive Saumur !* sa digne sœur qui vit le jour, il y a deux ans, dans les colonnes de l'*Echo Saumurois*, après la première audition dans le Square de la charmante production de M. Verrier.

Nous conservons l'espoir d'entendre une seconde fois cette année la musique du 77^e de ligne, à son retour du Ruchard, dans une quinzaine de jours.

Ce matin, dès 4 heures, la colonne s'est remise en route, au son d'une marche en-

trainante de la musique du régiment. Elle a pris le quai de Limoges pour se rendre à Chinon. Une foule nombreuse d'habitants lui a fait escorte sur la route de Dampierre.

A l'occasion de la grande cavalcade historique qui aura lieu dimanche prochain à Tours, la Compagnie d'Orléans fera pour le retour des voyageurs des trains spéciaux dans toutes les directions.

De Tours à Saumur, le départ aura lieu à 44 heures 45 minutes du soir.

Plus de loteries de bienfaisance ! tel est l'ordre que vient de donner notre libéral ministre de l'intérieur.

Quelle est celle de nos lectrices qui n'ait pas confectionné quelques objets qui, réunis par les membres des communautés, étaient mis en loterie ? Le produit de la vente des billets était versé à différentes œuvres de bienfaisance.

M. Constans a vu sous cette forme efficace de la charité une manœuvre électorale, et il a décidé qu'à l'avenir aucune autorisation de loterie ne serait accordée aux congrégations.

Bien des pauvres, bien des œuvres seront atteints par cette décision du ministre de la République, jaloux d'oser de tous les moyens pour guerroyer contre la religion.

La nouvelle de cette inique mesure ne manquera pas de produire une profonde impression dans le monde qui aime à secourir les pauvres.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Le troisième trimestre des Assises de Maine-et-Loire ouvrira à Angers lundi 1^{er} août 1884 ; sous la présidence de M. Morin, chevalier de la Légion d'Honneur, conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, ayant pour assesseurs M. M. Aubry et Godin, conseillers en ladite Cour.

Voici le rôle des affaires qui seront jugées dans cette session :

Lundi 1^{er} août :

1. Ministère public : M. Lemare, substitut.
1. Rossignol, Jules-Adrien, abus de confiance qualifié. — Défenseur, M. Rondeau.
2. Cadeau, Eugène, vols qualifiés. — Défenseur, M. Ragel.

Mardi 2 août.

- Ministère public : M. Lemare, substitut.
3. Monnier, Prosper-René, attentat à la pudeur. — Défenseur, M. Fairé fils.
4. Gouhard, Jules, attentats à la pudeur. — Défenseur, M. Martin.
5. Carry, Jean-Baptiste, attentats à la pudeur. — Défenseur, M. Gasté.
6. Nevouët, Félix, attentats à la pudeur. — Défenseur, M. Ragel.

Mercredi 3 août.

- Ministère public : M. Lemare, substitut.
7. Castealde, détournement par employé des postes.
- Ministère public : M. Bernard, avocat général.
8. Gamie, Louis-Michel, attentat à la pudeur. — Défenseur, M. Desêtre.
9. Bouletreau, Julien-Jude, attentats à la pudeur sur sa fille. — Défenseur, M. Affichard.

Judi 4 août.

- Ministère public : M. Bernard, avocat général.
10. Bioret, Jean-François, attentats à la pudeur. — Défenseur, M. Emile Rousseau.
11. Veille, Eugène-Isidore, attentats à la pudeur. — Défenseur, M. Sémery.

Vendredi 5 août.

- Ministère public : M. Bernard, avocat général.
12. Pilon, François, meurtre. — Défenseur, M. Affichard.

POMPES FUNEBRES

Pendant sa session de mai, le Conseil municipal de Saumur a eu à s'occuper de la question des Pompes funèbres, et M. Boret, nommé rapporteur sur ce service, a lu à ses collègues le rapport suivant :

Messieurs, La commission que vous avez nommée pour étudier le projet du service des Pompes funèbres m'ayant chargé de vous faire le rapport, j'ai l'honneur de vous indiquer ci-dessous les diverses considérations qui l'engagent à vous proposer la mise en régie.

Le traité passé avec M. Garreau-Ratouis prend fin le 1^{er} janvier 1882 ; une nouvelle loi sur la matière étant sur le point d'être discutée devant les Chambres, l'Administration municipale aurait désiré ne faire qu'un marché à courte échéance ; or, il est certain qu'aucun entrepreneur sérieux n'eût voulu s'engager avec un laps de temps non délimité et probablement très-court. Dans cette circonstance, des ouvertures furent faites à M. Garreau pour lui demander de continuer l'exploitation de son traité pendant un an ou deux jusqu'à l'adoption pa-

les Chambres de la nouvelle loi sur les enterrements ; mais M. Garreau s'est formellement refusé à continuer son exploitation.

D'accord avec l'Administration, votre commission pense que la Ville ne peut s'engager pour de longues années avant que la loi proposée n'ait été votée ; cette loi, en effet, doit changer complètement la législation actuelle sur les enterrements. Nous vous proposons donc la mise en régie de notre service extérieur de pompes funèbres.

Ce service sera établi ainsi :

Recettes probables. — Enterrements adultes, 8,451 fr. ; enterrements enfants, 1,335 fr. ; enterrements, 1,000 fr. — 10,786 fr.

Dépenses. — 2 chevaux disponibles chez le loueur, 2,500 fr. ; un contre-maître menuisier, 1,200 fr. ; 2 hommes, 1,800 fr. ; 2 employés responsables, 1,600 fr. ; entretien du matériel restant, 1,000 fr. ; fosses, 600 fr. — 8,700 fr.

Différence en boni : 2,086 fr.

La Ville trouverait avantage dans ce système. M. Garreau ne payant que 1,500 fr. de ferme, tandis que, d'après les prévisions du projet soumis à votre commission, la Ville retirerait net une somme de 2,086 fr., soit un bénéfice de 586 fr. sur le prix payé par M. Garreau.

Voire commission vous propose aussi de supprimer le char des pauvres, autrement appelé le char rond ; ce char est conduit par un seul cheval et au Bureau de bienfaisance. C'est comme un cachet d'indigence donné à la famille du défunt ; aussi de durs sacrifices, quelquefois même faisant des dettes pour arriver à payer les 18 fr. nécessaires à l'enterrement des leurs dans le char secondaire.

Voire commission a pensé qu'il était fâcheux de laisser subsister un tel état de choses et que c'était un système blessant pour les survivants du défunt. Ce char serait remplacé par le char servant à toutes les classes. Nous pensons que vous comprendrez tous le sentiment qui a guidé votre commission en cette circonstance et que vous approuverez sa détermination.

Une chose, aussi, nous a été signalée concernant les différentes classes des cérémonies extérieures et intérieures. On nous dit que les familles qui choisissent une classe pour le service extérieur sont obligées de prendre à l'église la classe correspondante pour le service intérieur ; il leur est bien permis de prendre une classe supérieure, mais ils ne peuvent prendre une classe inférieure.

Or, en vertu de la loi du 23 prairial an XII, art. 18, les familles du défunt ont toujours le droit de prendre telle classe qui leur convient pour le service extérieur, et telle autre classe pour le service intérieur, sans qu'il soit nécessaire que la classe du service extérieur corresponde à celle du service intérieur, et réciproquement.

A l'occasion du nouveau service à établir, M. M. les membres des Fabriques de Saumur ont adressé à M. le Maire le nouveau cahier des charges et tarifs du service intérieur. Ces nouveaux tarifs ne diffèrent des anciens que par l'adjonction d'une nouvelle classe.

En effet, pour les adultes :

Pour la 1^{re} classe, 150 fr. pas de changement ; pour la 2^e classe, 105 fr. idem ; pour la 3^e classe, 50 fr. idem ; pour la 4^e classe, 30 fr. (c'est la classe nouvelle) ; et la 5^e qui est de 15 fr. au lieu de 20 fr., prix précédent ; enfin la 6^e qui est gratuite.

Pour les enfants, les classes sont réduites à trois, mais chacune est divisée en deux catégories. Les prix ne diffèrent pas avec les anciens tarifs.

1^{re} classe, n° 1, 60 fr. ; n° 2, 40 fr. — 2^e classe, n° 1, 20 fr. ; n° 2, 5 fr. — 3^e classe, n° 1 (classe payante sans augmentation de prix) ; n° 2 (classe entièrement gratuite).

Voire commission vous engage à approuver ces nouveaux tarifs et prix, mais elle ne peut accepter les propositions des Fabriques relatives au service extérieur. Après vous avoir cité plusieurs décrets et lettres qui ne prouvent rien en faveur des prétentions des Fabriques, celles-ci demandent à la Ville le paiement de dix pour cent sur le montant de l'entreprise, ou, si on le préfère, un chiffre graduel de tant par classe de sépulture.

Voire commission, Messieurs, ne s'explique pas que les Fabriques catholiques veulent percevoir pour les enterrements des protestants et libre-penseurs, qui n'ont rien à voir avec les églises catholiques, de même qu'elles percevaient aussi sur les enterrements des suicidés que ces mêmes Fabriques refusent d'enterrer religieusement. ON NE VEUT PAS DEMANDER POUR EUX PARDON AU CIEL, MAIS ON VEUT BIEN TOUCHER MALGRÉ CELA LE TANT POUR CENT SUR LEUR CONVOI FUNÈBRE (sic).

Voire commission ne peut accepter une telle proposition, elle est unanime pour vous engager à repousser cette demande. Il est évident que le tarif religieux doit s'arrêter inclusivement au portail de l'église et que le service extérieur concerne les municipalités seules.

Nous laissons aux lecteurs sérieux le soin d'apprécier la convenance d'un pareil langage dans un document officiel.

De plus, ce qui est dommage pour la belle phrase de M. le Rapporteur, JAMAIS les Fabriques de Saumur n'ont eu l'intention d'exiger quoi que ce soit de la Ville pour les sépultures non catholiques.

Les fabriques, continue M. Boret, demandent aussi que les conventions ci-dessus soient valables pour 12 ans, tout en disant qu'elles pourraient être révisées d'un commun accord.

Nous sommes d'avis qu'il ne nous est pas possible d'engager la Ville pour 12 années, avec la certitude que, d'ici un an ou deux, une nouvelle loi viendra réglementer le service des pompes funèbres, et nous ne pouvons que vous engager à approuver les conclusions ci-dessus, en stipulant qu'elles prendront fin à la promulgation de toute nouvelle loi sur ces matières.

Toute la question entre la Ville et les Fabriques peut se résumer en deux mots : les droits des Fabriques reposent sur des

lois en vigueur depuis bientôt 80 ans ; les prétentions de la commune, sur une loi qui se fera probablement l'année qui vient.

DE 1820 A 1881.

L'accroissement du prix des subsistances est une des questions qui intéressent le plus la population. On ne lira donc pas sans intérêt les renseignements suivants que nous empruntons à un travail actuellement en préparation au ministère de l'agriculture et du commerce. Il résulte des chiffres fournis par les statistiques que, depuis soixante ans, c'est-à-dire depuis 1820, l'accroissement de la consommation a déterminé les augmentations suivantes :

De 22 0/0 quant aux aliments végétaux, céréales, farineux et légumes ;

De près de 45 0/0 quant à l'alimentation animale, viande, lait, œufs et poissons ;

De 88 0/0 quant aux boissons, vin, bière, cidres et spiritueux ;

De 205 0/0 quant aux denrées diverses, telles que sel, sucre, café, thé, huiles.

En résumé, l'ensemble de la nourriture comporté une augmentation de dépenses d'environ 52 0/0.

En supposant, au contraire, la consommation invariable et en ne s'attachant qu'aux variations de prix, on trouve une augmentation de dépenses :

De 57 0/0, quant à l'alimentation végétale ;

De 89 0/0, quant aux produits fournis par le règne animal et aux boissons indigènes ;

Et une réduction de dépenses d'environ 38 0/0 en ce qui concerne les autres denrées.

Soit, pour l'ensemble, une augmentation d'environ 46 0/0.

Enfin, si l'on tient compte à la fois des variations de la consommation et de celles des prix, on arrive à cette conclusion que la nourriture annuelle des Français représentait, sous la Restauration, une valeur initiale de 90 à 93 fr. par tête, et que cette valeur, qui avait doublé à la fin de l'Empire, puisqu'elle s'élevait à 195 fr. en 1870, dépasse aujourd'hui 205 fr.

Le 20 juillet, un accident grave mettait en émoi tous les habitants de Bonneuil-Maours (Vienne) ; la foudre venait de tomber sur deux jeunes orphelins, Louis Favre, âgé de 18 ans, et sa sœur Louise, âgée de 13 ans, demeurant chez leur oncle, M. Picard, à la Champinalière. Ils travaillaient dans les champs et s'étaient mis à l'abri de l'orage sous un arbre quand la pluie commença à tomber. Un médecin appelé aussitôt constata qu'ils avaient été asphyxiés.

Arrestation de deux Sœurs Clarisses à Châteaubriant.

Nous lisons dans l'Espérance du Peuple, de Nantes :

« Vendredi dernier, deux petites Sœurs Clarisses partaient de Nantes pour faire à Châteaubriant leur quête annuelle. Les religieuses de Chavagnes leur donnèrent une bienveillante hospitalité, et le samedi matin les deux Sœurs Clarisses commençaient leur quête dans la ville de Châteaubriant ; elles reçurent bon accueil dans plusieurs maisons, mais dans la rue plusieurs personnes, — faut-il dire de mauvaise mine ou de tournure républicaine ? l'un vaut l'autre, — leur jetèrent des regards hostiles et échangèrent des plaisanteries inconvenantes. A une heure moins un quart, comme elles étaient à la porte de la Cure, le commissaire de Police les apostropha brusquement :

« Avez-vous l'autorisation du sous-préfet pour quêter dans l'arrondissement ? »

« Non, Monsieur, répondirent les Sœurs, mais nous avons une lettre de M. l'Evêque. »

« Une lettre de Monsieur l'Evêque ou l'excommunication, répartit l'aimable fonctionnaire, j'en fais autant de cas que d'un crachat ! »

« République athénienne, voilà tes hommes ! »

« Je puis vous envoyer en prison, poursuivit ce gracieux commissaire. »

« Les religieuses, timides et inoffensives, étaient naturellement fort troublées ; elles déclarèrent qu'elles allaient aussitôt demander la permission exigée. »

« Elles se rendirent donc à la Sous-Préfecture, vers une heure 1/2 ; on leur répon-

dit que M. le Sous-Préfet était absent, ainsi que Madame. »

De plus en plus troublées, les religieuses résolurent de s'éloigner au plus tôt d'un commissaire de police aussi républicain et parlèrent immédiatement pour Issé. Elles firent trois lieues et demie à pied, au milieu du jour, portant leur panier. Elles prirent leur billet pour Nantes ; deux gendarmes se trouvaient dans le train ; ils les regardèrent d'un œil torve, sans cependant rien leur dire. A la station suivante, Abbaretz, un des gendarmes leur ordonna de descendre et de le suivre ; les religieuses demandèrent la permission de télégraphier à Nantes. On la leur refusa et on les logea dans une carriole qui, sous la surveillance d'un gendarme, les emmena à Nozay, comme des voleuses.

« A la gendarmerie de Nozay, elles eurent à subir un interrogatoire minutieux ; on leur lut des textes de lois tout à fait inutiles et plus embarrassants pour les gendarmes que pour elles. »

« Le brigadier, fort perplexe, télégraphia à Châteaubriant pour savoir ce qu'il devait faire de ses prisonnières inattendues. — « Maintenez-les en état d'arrestation », lui fut-il répondu. »

« Un gendarme ne connaît que sa consigne ; le brigadier de Nozay exécuta la sienne consciencieusement ; néanmoins, nous offririons de parier qu'il aurait préféré avoir affaire à Bou-Aménah lui-même, il aurait été plus à l'aise. »

« Les deux Sœurs eurent à quitter ce qu'elles possédaient, leur panier, leur argent, leur couteau, eustache inoffensif, et ce qui leur fut plus sensible, leur cordon de Saint-François. Craignait-on qu'elles ne se pendissent ? La supposition était ridicule ; pour s'excuser sans doute, les gendarmes alléguèrent que, peu de jours avant, un prisonnier s'était pendu dans la prison. »

« Les Sœurs furent donc logées dans la prison, où elles passèrent la nuit, elles n'y virent point le pendu, si ce n'est en rêve, la prison n'était point cependant inhabitée, elle comptait des hôtes très-nombreux et très-génants. La République, maintenant qu'elle prend l'habitude de poursuivre les honnêtes gens, ne pourrait-elle avoir la grâceuseté de posséder deux cachots distincts, l'un pour ses électeurs, l'autre pour ses victimes ? Cette considération doit nous toucher tous, car quel honnête citoyen peut se flatter de ne pas coucher en prison, de ne pas s'asseoir tout au moins sur les bancs de la police correctionnelle ? »

« Cependant le brigadier, toujours inquiet, télégraphia au Procureur de la République de Châteaubriant, au sujet de cette étonnante capture. — Je ne comprends pas, répondit le magistrat. — Comment ; vous ne comprenez pas le télégraphia le gendarme, mais on m'a amené deux Sœurs Clarisses qui ont l'air des plus honnêtes personnes du monde, pourquoi sont-elles en prison ? — Je n'ai fait arrêter aucune religieuse, répondit le Procureur, je ne sais pas le premier mot de cette affaire, relâchez vos prisonnières. »

« Le gendarme, soulagé d'un grand poids, s'empressa d'obéir. »

« L'excellente population de Nozay, qui avait vu avec stupéfaction l'incarcération des religieuses, fit aux deux Sœurs libérées l'accueil le plus sympathique. M. le comte de Maquillé leur offrit l'hospitalité, et comme le bruit se répandit dans la ville que les religieuses allaient de nouveau être poursuivies, la famille de Maquillé fit changer aux religieuses leurs costumes, et trois honorables habitants de Nozay ramenèrent à Nantes les pauvres Sœurs jusqu'à la Communauté, très-inquiète de leur absence. »

« Tels sont les faits. Nous les discuterons en temps et lieu, pour leur donner la suite qu'ils comportent ; aujourd'hui nous constaterons simplement l'effet produit par cette guerre acharnée faite à la religion ; dans le canton de Nozay, la République était détestée, elle est maintenant méprisée. »

BLOIS.

M. Gambetta vient d'être invité à se rendre à Blois pour y prononcer un discours à l'occasion du 40 août.

Les habitants de Blois lui font savoir qu'ils ont tout lieu d'espérer sa visite, après la déception qu'il leur causa, il y a deux ans, en ne venant pas assister au mariage du général Billot, à qui il devait servir de témoin.

LA FIN DU MONDE RECULÉE.

Merci, mon Dieu ! il paraît que la fin du monde est reculée. Rassurez-vous, bonnes gens. Voici la preuve que nous avons encore cinq ans à vivre, à moins que nous ne mourions avant.

On sait que Pâques est une fête mobile dont la date est déterminée par la lune. Le concile de Nicée a décidé que Pâques était toujours le premier dimanche qui suit la pleine lune postérieure au 21 mars. Si la pleine lune tombe le 21 mars et que le 21 mars soit un samedi, Pâques sera le 22 mars. — Pâques ne peut jamais arriver avant le 22 mars ni après le 25 avril. Le 25 avril est la date extrême. Dans le siècle où nous sommes, Pâques ne tombera le 25 avril qu'une seule fois, en 1886. — Le 25 avril est le jour de Saint-Marc. Cette année-là, le Vendredi-Saint tombera le 23 avril, jour de saint Georges, et la Fête-Dieu le jour de saint Jean-Baptiste.

Or, il y a une vieille prédiction répétée par Nostradamus en ses Centuries et qui dit :

Quand Georges Dieu crucifiers,
Que Marc le ressuscitera
Et que saint Jean le portera,
La fin du monde arrivera.

D'après cette prédiction, la fin du monde doit donc arriver en 1886.

Mauvais prophète cet Italien qui voulait nous envoyer cette année ad patres.

CONSEILS ET RECETTES.

Guerison du Croup.

Voici un remède nouveau contre le croup qui fait chaque jour de nombreuses victimes :

Un médecin allemand, Guttman, avait publié, vers la fin de l'année dernière, une statistique où 18 cas de croup traités par la polycarpine (extraite des feuilles d'un arbre du Brésil, le *Joborandi*), avaient été tous guéris dans l'espace de vingt-quatre heures à trois jours.

En France, le 16 mai dernier, le docteur Reboulet réussissait, à l'aide de ce médicament, à conjurer chez un jeune enfant, atteint du croup, une mort imminente.

Le 23 du même mois, chez un enfant près d'être étouffé par l'affection diphtérique (croup), M. le docteur Paul Cassin, par l'administration de la polycarpine, a ramené en vingt-quatre heures le malade du trépas à la vie.

Voici, d'après une communication faite à la Société de médecine de Vaucluse, la formule employée :

Polycarpine muriatique : 4 centigrammes.

Pepsine : 2 centigrammes.

Acide hydrochlorique : 4 gouttes.

Dose : Une cuillerée à café d'heure en heure.

L'efficacité de ce médicament paraît résider dans la double action qu'il possède de déterminer une sécrétion extrêmement abondante dans les glandes salivaires et les voies respiratoires, et une sueur respiratoire non moins prononcée.

LES ABREUVOIRS. — Il existe des abreuvoirs non-seulement au milieu d'un grand nombre de villages, mais encore en pleine campagne, à proximité des champs. Il est rare que ces abreuvoirs soient bien établis. Tantôt ils sont boueux et remplis d'eau croupie qui ne se renouvelle qu'en temps de pluie ; tantôt ils se trouvent à proximité des écuries et étables, et reçoivent des eaux de fumier qui sont absolument contraires à l'hygiène du bétail, quoi qu'on en dise. Un bon abreuvoir doit être pavé ou bétonné et offrir une pente douce au bétail. Il est à désirer aussi que l'eau puisse y être renouvelée assez fréquemment.

Quant les abreuvoirs ne se dessèchent pas, il est avantageux d'y mettre quelques poissons, carpes ou tanches qui se nourrissent de larves aquatiques. Il est bon aussi d'y entretenir quelques plantes qui purifient l'eau.

Les arbres plantés au bord des abreuvoirs sont utiles à cause de leur ombrage, mais il faut éviter d'y mettre des frênes, à cause des cantharides que ces arbres attirent et qui peuvent empoisonner le bétail.

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES

SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO.

I. Les Poisons des Indiens, par Olivier de Rawton. — Chronique scientifique : L'Eau à Paris. — Fous et assassins, par le Dr X. Gorecki. — III. Etudes sur les matières premières : Les bois, par A. Moreau, ingénieur. — IV. L'aluminium et le magnésium, par A. de Vaulabelle. — V. Au fond de la mer, par P. Maigne. — VI. Un budget de 800 francs, par Cerferr de Medelsheim. — VII. Entretiens familiers sur les sciences physiques, par G. Dumont. — VIII. L'Épargne, par Cerferr de Medelsheim. — IX. Le Droit de Djibr en Algérie, par V. Mallarmé.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôtel d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 120 MILLIONS
Paris, 16, rue Le Peletier

VENTE DE 20,000 ACTIONS
DE 500 FRANCS CHACUNE

entièrement libérées

DE LA

COMPAGNIE DE NAVIGATION

DU

HAVRE A PARIS
ET LYON

Société anonyme : Capital 16 millions de francs

DIVISÉ EN 32,000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. ROBERT MITCHELL, chevalier de la Légion d'Honneur, député, conseiller général de la Gironde, *Président*.

F. DOMMARTIN, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien juge du Tribunal de Commerce de la Seine.

Gustave JACQUELIN, entrepreneur de transports par eau.

Auguste JOSSIER, entrepreneur de transports par eau.

A. LELIEVRE, président du Tribunal de Commerce de Sens, ancien entrepreneur de transports par eau.

A. MAGNIN, expert comptable, administrateur de l'Agence Havas.

A. PIHOU, ancien chef de la maison Larget et Co, de Rouen (entreprise de transports par eau).

EXPOSÉ.

La question des transports, qui est une des grandes préoccupations de notre époque, est depuis longtemps l'objet de la sollicitude de l'Etat. L'assistance des pouvoirs publics, à cet égard, a eu récemment pour conséquence la suppression des droits de navigation sur les fleuves et sur les canaux.

Cette suppression des droits est, pour les grandes Compagnies de navigation fluviale, ce qu'est la garantie de l'Etat pour les Compagnies de chemins de fer ; elle leur donne une assise inébranlable qui en fait des affaires excessivement sûres et productives.

La Compagnie de navigation du HAVRE A PARIS ET LYON est formée de la réunion de dix-sept des premiers établissements de navigation fluviale ; toutes ces entreprises étaient déjà prospères alors que la navigation était encore grevée de droits onéreux.

La Compagnie recueille tout l'avantage de la suppression récente des droits.

Le matériel de la Compagnie, qui se compose notamment de 504 bateaux, est considérable ; son fonds de roulement en espèces est de 2,280,000 fr.

On peut évaluer les dividendes de l'exercice courant de 55 à 60 fr. par action, ce qui représente plus de 11 0/0.

L'avenir de la Compagnie est assuré par la constante augmentation du trafic général et par une clientèle déjà ancienne.

Les actions sont amortissables par voie de tirage au sort et remplacées par des actions de jouissance.

Ces actions sont offertes au public au prix de 515 francs.

PAYABLES COMME SUIV :

En faisant la demande.....	50 Fr.
Au 1 ^{er} septembre.....	100 »
Au 1 ^{er} octobre.....	120 »
Au 1 ^{er} décembre.....	120 »
Au 1 ^{er} janvier 1882.....	125 »

Soit..... 515 Fr.

Toute personne qui se libérera immédiatement journa d'une bonification de..... 3 »

Soit..... 510 fr. nets.

Toute demande doit être accompagnée du premier versement de 50 francs par action.

Les titres définitifs (au porteur ou nominatifs,

au choix) entièrement libérés sont immédiatement délivrés.

L'ADMISSION A LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDER

Les demandes d'actions seront reçues jusqu'au

SAMEDI 30 JUILLET

A PARIS :

Au CREDIT GENERAL FRANÇAIS

16, rue Le Peletier, et à son Bureau auxiliaire, 53, rue de Rivoli;

EN PROVINCE :

A TOUTES LES SUCCURSALES du Crédit Général Français et chez tous ses Correspondants.

Les documents sont adressés à toute personne qui en fait la demande.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frus par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, d'aires, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moelleuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

Cure N° 98.714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PÉYLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63.476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99.625 : Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbounetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100.180 : Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraî-

chissant aux personnes les plus agitées. — **CURÉS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE** en boîtes de 4, 7, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean. — Dépôt à Besnon, successeur de TETIÈRE; J. ROUSSEAU, pharmacien et épicerie; Du BARRY et Co. (limite) 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.	
DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES
6 h. matin.	10 h. 30 matin.
8 25 —	11 h. 45 matin.
11 15 —	7 30 soir.
17 17 soir.	4 55 —
4 55 —	11 48 —
7 50 —	

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES
5 h. 30 matin.	9 h. 13 matin.
8 35 —	5 17 soir.
12 15 soir.	3 50 —
6 45 —	10 47 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JUILLET 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 45	»	15	Comptoir d'escompte	1080	»	10	C. gén. Transatlantique	595	»	»
3 % amortissable	86 90	»	30	Credit Foncier colonial	635	»	»	Canal de Suez	1740	»	10
3 % amortissable nouveau	85 65	»	15	Credit Foncier, act. 500 fr.	1700	»	10	Société autrichienne	770	»	6 25
4 1/2 %	115	»	15	Obligations foncières 1877.	366	»	25	OBLIGATIONS.			
5 %	119 40	»	15	Obligations communales 1879.	455	»	2	Est	387	»	»
Obligations du Trésor	514 50	»	50	Obligat. foncières 1879 3 %	448 75	»	3 25	Midi	387 25	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	512	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	765	»	5	Nord	401	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233	»	2	Credit mobilier	740	»	5	Orléans	393	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	»	2	Est	813 75	»	1 25	Ouest	388 50	»	»
— 1865, 4 %	520	»	6	Paris-Lyon-Méditerranée	1765	»	10	Paris-Lyon-Méditerranée	388	»	»
— 1869, 3 %	404 50	»	50	Midl	1225	»	2 50	Paris-Grand-Ceinture	392	»	»
— 1871, 3 %	393 50	»	50	Nord	1970	»	2	Paris-Bourbonnais	388	»	»
— 1875, 4 %	516	»	»	Orléans	1350	»	10	Canal de Suez	518	»	»
— 1876, 4 %	513	»	»	Ouest	870	»	»				
Banque de France	6612 50	12	50	Compagnie parisienne du Gaz	1516 25	1	25				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
8 — 56 —	soir,
1 — 25 —	soir,
3 — 32 —	soir,
7 — 15 —	express.
10 — 37 —	omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	soir,
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M. LE BLAYE et de M. LAUMONIER, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

Sur baisse de mise à prix. L'an 1881, le dimanche 7 août, à midi, il sera procédé, par le ministère de M. Le Blaye et M. Laumonier, notaires à Saumur, en l'étude dudit M. Le Blaye, à la vente aux enchères, sur baisse de mise à prix, de la FERME DE LA CAVE, située commune d'Allonnes, joignant le chemin de Verantès; — grands bâtiments et 10 hectares 68 ares en terre plantée et pré, numéros du cadastre 271, 272, 273, 279, 280, 284, 285, section C, 597, 598, section M. S'adresser auxdits notaires. (486)

Etude de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1882. LA FERME DE LA FOUCHETRIE. Située commune de Montreuil-Bellay. D'une contenance de 31 hectares 50 ares, appartenant à M. Treton-Dumousseau. S'adresser, pour visiter la ferme et pour traiter, soit à M. FORGET, géomètre-expert à Montreuil-Bellay, soit à M. HACAULT, notaire. (49f)

A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION, Bois de charpente, portes et fenêtres, presque neuves. S'adresser au bureau du journal.

L'HOTEL DE LA POSTE

Près la Gare d'Orléans, SAUMUR. Est repris par son ancien propriétaire, M. DEBORVILLE. Cet hôtel, restauré à neuf, offre tout le confortable désirable. (475)

OFFICE D'HUISSIER

A CEDER DE SUITE. S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M. CHALEY, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M. BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

GRANDES TUILERIES

Mécaniques. PERRUSSON à Ecuisses (Saône-et-Loire).

Succursales : à Saint-Léger-sur-Dheune, Autun (Saône-et-Loire); Sancé (Cher), et Fontafé (Charente).

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 : médaille d'or, la plus haute récompense décernée aux fabricants de Tuiles de la Bourgogne.

Tuiles mécaniques de tous modèles; briques pleines et creuses; carreaux; tuyaux pour cheminées et pour conduites d'eau; poterie artistique et de bâtiment.

Nouvelles tuiles spéciales, systèmes Perrusson, brevétés s. g. d. g.; tuiles à tenon et tuiles à panneton; à tenaille, destinées à rendre les toitures parfaitement solidaires tout en supprimant l'attache aux lattes.

Carreaux mosaïques en grès vitrifié et carreaux céramiques perfectionnés. Carrelages en tous genres, depuis 4 fr. 60 jusqu'à 20 fr. le mètre. Représentant : M. J.-B. MARÉCHAL, rue Guéule-du-Loup, 2, à Saumur (Maine-et-Loire). (398)

Grande Liquidation!!!

Avec remboursement intégral de tous achats de nos excellents vins, après paiement de traite à 60 jours d'envoi, à tous mes clients, des Bons de l'Assurance financière de Paris, équivalant à la somme payée, garantis par des ventes sur l'Etat qui leur sont remboursées d'une manière irréfutable par voie de tirage.

Franco en gare à Blaye. 228 litres, excellent vin rouge vieux Bordeaux, 1^{er} cotes, à 110 francs.

228 litres, excellent vin rouge vieux St-Emilion, à 137 fr. 50. Vins fins étrangers, tels que : Madère, Malaga, Xérés, Porto, Alicante, Grenache, Marsala, Muscat, logés en barils de 40 à 42 litres, à 1 fr. 60 le litre; les mêmes vins logés en caisses de 25 à 30 bouteilles assorties, au choix, à 2 fr. 10 la bouteille; les mêmes vins se vendent partout 3 fr. 25 à 3 fr. 50.

Ecrire à J. LANNA, 24, rue Servandoni, à BORDEAUX. (424)

AU COIN DE RUE

Rue de la Comédie, n° 9 et 11, et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1, En face le Square, à Saumur.

ON DEMANDE DE SUITE Une Ouvrière en Robes très-capable. Et une Ouvrière pour la confection ordinaire. (460)

AVIS

GRAND CAFÉ DE LA PAIX. On demande de suite un bon garçon d'office. (476)

VINS DE BORDEAUX

TRÈS-RECOMMANDÉS. M. RENAULT, propriétaire du Domaine de la Souys, près Bordeaux, offre ses vins de 1879 à 120 et 130 fr. la barrique.

Supérieurs, 1878, à 150 fr. 1877, à 200 fr. Crû-St-Julien 1877, à 300 fr. 1874, à 400 fr. Eau-de-vie, 1 fr. 30 le litre.

Le tout rendu franco de port, en gare de l'acheteur, payable trois mois après l'expédition. (430)



ARMES DE CHASSE

Nouveaux perfectionnements. — Tir à longue portée. Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La Maison GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable ajustage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitifs, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la promptitude de ses ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer. — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

Nota. — En s'adressant à la MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, il est facile et plus économique de se procurer l'arme de son goût que d'en faire l'acquisition chez un marchand armurier mal assorti.

Demandez par lettre l'Album-Galand, à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris. (448)

Maison J.-P. LAROZE & Co, Pharm.

2, RUE DES LIONS-SAINTE-POL, PARIS.

Sirop Laroze

DÉCORÉES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

- Gastrites, Dyspepsies,
- Gastralgies, Digestions lentes,
- Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — Poudre, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 4 fr. 25. OPIAT, le flacon, 4 fr. 50.

DÉPOT A PARIS, 26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LOTION ÉPIDERMALE

Toutes taches de rousseur, masque et boutons, disparaissent en trois semaines. — Flacon : 2 fr. 50. — Constatation médicale attestant la parfaite innocuité. — Se trouve dans toutes les bonnes maisons de parfumerie. — L'expédition franco pour deux flacons contre mandat-poste à l'adresse de M. V. LOCHET, dépositaire général, 8, rue de Toulouse, à Rennes. — A Saumur, chez M. SARGENT-GIRAULT. (484)